

SYNDICAT MIXTE OUVERT « NORD PAS-DE-CALAIS NUMERIQUE »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Composition du bureau

Le deux mai deux mille seize, à Lille, le comité syndical du « Syndicat mixte ouvert Nord-Pas de Calais numérique », s'est réuni dans les locaux du Conseil régional sur convocation en date du vingt-six avril deux mille seize, sous la présidence de monsieur Christophe Coulon.

Présents : 16 (Mmes Vanpeene, Messéanne-Grobelny, Létard, et MM. Gosset, Hiraux, Kanner, Monnet, Delannoy, Dissaux, Duvergé, Prudhomme, Bertin, Castiglione, Coulon, Delbé, Figureux, Leca)

Excusé : 1 (M. Philippe)

Absent : 0

Pouvoirs : 3 (M. Delbar à Mme Létard, M. Rapeneau à M.Coulon, M. Kanner à Mme Messéanne-Grobelny)

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut valablement délibérer.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral portant création du Syndicat mixte,

Vu les statuts du Syndicat mixte,

Vu la délibération n°2016-01 par laquelle le comité syndical a élu le président du Syndicat mixte,

Vu la délibération n°2016-02 par laquelle le comité syndical a élu ses deux vice-présidents,

Considérant qu'aux termes de l'article 9 des statuts, le bureau est constitué du président et de deux vice-présidents,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

Prend acte de :

- la composition du bureau présentée ci-dessous :

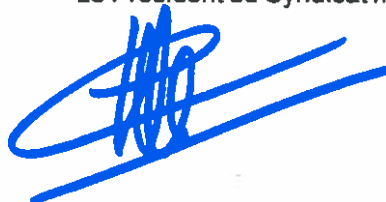
- **Monsieur Christophe Coulon, Président du Syndicat Mixte**
- **Monsieur Luc Monnet, Vice-Président du Syndicat mixte**
- **Madame Bénédicte Messéanne-Gobelny, Vice-Présidente du Syndicat mixte**

Adopté par :

- Voix pour : 19
- Voix contre : 0
- Abstention : 0
- Nombre d'élus participant au vote : 19

Pour extrait conforme :

Le Président du Syndicat mixte, monsieur Christophe COULON



Transmis au contrôle de légalité le :